



LES FAITS MARQUANTS DU SMDD 31 AOÛT – 1ER SEPTEMBRE 2002

Samedi 31 août, le cadre de Johannesburg se réunit en concertations ministérielles à 10h et poursuit ses travaux tout au long de la journée et de la soirée, pour les ajourner peu après minuit. Les ministres et les délégués passèrent en revue nombre d'itérations de propositions de textes consacrées aux principaux ensembles de questions encore en suspens. Dimanche 1^{er} septembre, les ministres se réunirent en groupe restreint pour continuer leurs délibérations qui, de nouveau, devaient se dérouler pratiquement non-stop tout au long de la journée puis en nocturne jusqu'à 3h du matin du lundi 2 septembre. Le cadre de Vienne avait été programmé pour se réunir le 31 août et le 1^{er} septembre, mais il fut reporté à deux reprises puis, annulé jusqu'à nouvel ordre.

LE CADRE DE JOHANNESBURG ET LES CONSULTATIONS MINISTERIELLES

Les consultations au niveau ministériel furent présidées par le Ministre Sud-Africain des Affaires Environnementales et du Tourisme, Valli Moosa, qui appela les ministres à dégager les questions de la table.

L'INTRODUCTION: On nota que la référence, approuvée, à la diversité culturelle (5) n'était pas reflétée dans le texte du Président. Elle fut réintroduite dans le texte après une suggestion du Président au sujet de son emplacement. Le texte final reconnaît que la paix, la sécurité, la stabilité et le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris le droit au développement, ainsi que la diversité culturelle, sont essentiels à la réalisation du développement durable.

LE PRINCIPE DES RESPONSABILITES COMMUNES

MAIS DIFFERENCIÉES (RCMD): Le 1^{er} septembre, les délégués négocièrent un paquet global, dépendant du paragraphe 75. Indiquant qu'il y avait 27 Principes de Rio qui méritaient une attention équivalente, et que certains éléments du Principe des RCMD n'étaient pas à leur place dans le chapitre consacré aux finances, de nombreux pays industrialisés apportèrent leur appui à l'introduction des termes "y compris le principe..." en remplacement de la prise en compte, "en particulier, du principe des RCMD." Neuf pays en développement soulignèrent l'importance du Principe. Les délégués s'accordèrent finalement sur l'appel à une prise en compte, "y compris en particulier, le Principe des RCMD," et citant le Principe dans son intégralité.

Faisant partie intégrante du paquet global, les paragraphes consacrés aux mesures suivantes furent approuvés: l'entreprise d'actions et l'amélioration de la coopération internationale, "en tenant compte des Principes de Rio, y compris, entre autres, le Principe des RCMD" (2); la mise en place de modes durables de consommation et de production, avec les pays industrialisés "prenant la tête du mouvement et avec tous les pays tirant profit du processus, en tenant compte des Principes de Rio, y compris entre autres le Principe des RCMD (13); et la mise en application des conclusions de la CDD-9 et l'amélioration de la coopération dans le domaine de la réduction de la pollution atmosphérique, "en gardant à l'esprit que compte tenu de leurs différentes contributions à la dégradation environnementale globale, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées" (19) et (37). Les Paragraphes 120 et 138(b) furent supprimés.

LE FONDS MONDIAL DE SOLIDARITE: Au cours de l'après-midi, les ministres débattirent brièvement de l'établissement d'un fonds mondial de solidarité 6(b). Un pays industrialisé signala son acceptation, à condition que le fonds ait un caractère volontaire. Le porte-parole d'un groupe de pays industrialisés déclara qu'ils avaient besoin d'honorer d'abord leurs engagements financiers existants (comme la réalisation de l'objectif de consacrer 0.7% du PNB à l'ADP), avant l'établissement d'un nouveau fonds. Un autre pays industrialisé déclara que c'est de ressources que les pays en développement avaient besoin et non d'un autre mécanisme. Un pays en développement indiqua qu'ils ne souhaitaient pas établir une structure bureaucratique, mais qu'ils avaient besoin d'un fonds parce que la mondialisation a exacerbé la pauvreté.

Le 1^{er} septembre, les ministres décidèrent d'accepter le texte comme formulé à l'origine dans le projet de texte du Plan de Mise en Œuvre.

LES MODES DE PRODUCTION ET CONSOMMATION: Le 31 août, le Président invita un délégué à présenter les textes révisés du paragraphe 14 et des deux sous-paragraphes consacrés aux effets sur la santé, 14(c), et à l'information des consommateurs, 14(d). Les nouveaux textes comprenaient un engagement à encourager et à promouvoir l'élaboration d'un cadre décennal de programmes, en soutien des initiatives régionales et nationales. Un groupe de pays industrialisés fit part de ses réserves concernant le fait que le lien avec le principe des responsabilités communes mais différenciées ne figurait pas dans le projet de texte.

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © <enb@iisd.org> a été rédigé par Stas Burgiel, Ph.D. <stas@iisd.org>, Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>, Peter Doran, Ph.D. <peter@iisd.org>, Holly Kaufman <holly@iisd.org>, Prisca Nuengsigkapien <prisna@iisd.org>, Lavanya Rajamani <lavanya@iisd.org>, Richard Sherman <rsherman@icon.co.za> et Andrey Vavilov, Ph.D. <andrey@iisd.org>. Edition Numérique: Franz Dejon <franz@iisd.org>, David Fernau <david@iisd.org> et Leila Mead <leila@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoun: mongi@iisd.org. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Directrice des opérations: Marcela Rojo <marcela@iisd.org>. Assistant en Ligne: Diego Noguera <diego@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID), la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Etrangères et le Gouvernement Allemand (à travers les Ministères de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ)). Un soutien général a été accordé au Bulletin, au titre de l'exercice 2002, par: les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, le Ministère Suédois des Affaires Etrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, Swan International et l'Agence Nippone de l'Environnement (à travers l'IGES). La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Un financement spécial pour la couverture du SMDD a été fourni par le Gouvernement Suédois. Le Bulletin est joignable à <enb@iisd.org> et par tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>.



Le 1^{er} septembre, les pays en développement réitérèrent leurs amendements de la nuit précédente, s'opposant à l'idée d'avoir "un" cadre quelconque de programmes et proposant à sa place et lieu "l'élaboration d'un cadre de programmes décennal," et supprimant le recours à l'analyse des cycles de vie dans l'élaboration des politiques. Le Président confirma que le texte formulé par un ambassadeur avait été approuvé par consensus, et les pays en développement acceptèrent la décision.

L'APPROCHE DE PRECAUTION: Le 31 août, les ministres débattirent du thème de l'approche de précaution (22 et 93(e)*bis*). Le Président résuma les arguments comme suit: ceux qui sont en faveur d'une référence aux nouveaux développements survenus dans le droit international depuis l'adoption de la Déclaration de Rio estiment que ne pas faire mention des différents instruments juridiques, serait un pas en arrière; et ceux qui préfèrent omettre la référence, pensent que les instruments ne sont pas contraignants pour tout un chacun et qu'ils risquent d'avoir des conséquences imprévisibles. Un pays industrialisé affirma que la référence aux accords multilatéraux avait un caractère un peu trop non limité et qu'elle ne devait pas servir à imposer de nouvelles restrictions au commerce. Un autre pays industrialisé déclara que le Principe 15 s'appliquait uniquement à l'environnement et proposa un libellé stipulant que l'approche de précaution est appliquée à la santé humaine. Plusieurs intervenants indiquèrent qu'ils ne pouvaient apporter leur appui à cette proposition, bien qu'un groupe de pays industrialisés l'eût acceptée.

Le 1^{er} septembre, les délégués décidèrent de discuter de l'approche de précaution en se basant sur le paragraphe 93(e)*bis alt*. Les pays en développement et plusieurs pays industrialisés préférèrent la formule: "en gardant à l'esprit" l'approche de précaution. D'autres pays industrialisés mirent l'accent sur son application et proposèrent l'insertion de la formule: "réaffirmant notre engagement à appliquer" l'approche, et avec ce nouveau libellé, s'accordèrent sur la suppression de la référence aux accords environnementaux multilatéraux. Après un certain débat, les délégués acceptèrent un léger amendement de la proposition du Président. Le texte final stipule "aux fins de promouvoir et d'améliorer les processus décisionnels fondés sur la science, et de réaffirmer l'approche de précaution établie dans le Principe 15," et cite le Principe dans son intégralité.

S'agissant des substances chimiques (22), plusieurs pays industrialisés mirent en exergue l'importance de l'évaluation des risques et de la gestion des risques. Les délégués parvinrent à un consensus sur une proposition avancée par les pays en développement et appelant à refléter la formulation tirée de la CDD-8, donnant indication d'utiliser "des procédures d'évaluation des risques transparentes et basées sur la science, ainsi que des procédures de gestion des risques fondées sur la science, en tenant compte de l'approche de précaution." Le Paragraphe 45(e) fut supprimé, dans le cadre du paquet global conclu.

LES RESSOURCES NATURELLES: Le 31 août, les ministres procédèrent à l'examen du chapeau du Chapitre IV consacré au thème des ressources naturelles (23). Le texte proposé par le Coprésident qui avait été distribué après les concertations, le 30 août, fut critiqué par un certain nombre de pays industrialisés, du fait qu'il ne faisait pas référence à l'approche basée sur les écosystèmes, aux objectifs nationaux et régionaux et à la précaution. Un groupe de pays en développement déclara que l'approche basée sur les écosystèmes pouvait ne pas être appropriée pour certains domaines et qu'ils ne pouvaient accepter des objectifs

globaux sans un engagement au sujet des ressources d'accompagnement. Un groupe de pays industrialisés suggéra d'établir un lien entre ce texte et celui consacré à la biodiversité.

Au cours de la séance nocturne, le Président demanda aux délégués si la référence à la "gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources vivantes" couvrait bien l'approche basée sur les écosystèmes. Quelques-uns estimèrent que oui, mais d'autres voix de pays industrialisés et de pays en transition économique insistèrent sur l'insertion d'une référence textuelle à l'approche basée sur les écosystèmes et à la précaution et/ou aux objectifs. Après un long débat, à 0h15, les ministres approuvèrent la proposition d'origine du Coprésident, moyennant un amendement. Le texte final stipule que pour inverser la tendance actuelle de la dégradation des ressources naturelles, il est nécessaire de mettre en œuvre des stratégies devant inclure les objectifs adoptés au niveau national "et le cas échéant," au niveau régional, aux fins de protéger les écosystèmes et de réaliser la gestion intégrée des sols, de l'eau et des ressources vivantes.

L'EAU ET LES SYSTEMES SANITAIRES: Le 31 août, le Président de la Grande Commission, Emil Salim (Indonésie) présenta de nouveaux textes sur le thème des systèmes sanitaires (paragraphe 7 et 24), à la fin de la séance du matin. Les délégués débattirent de la proposition la nuit suivante au cours des concertations ministérielles. Au paragraphe 7, les délégués débattirent du point de savoir s'il fallait "se résoudre" ou "accepter" à réduire de moitié, d'ici l'an 2015, la proportion de gens incapables d'atteindre ou de se payer une eau potable salubre (comme mentionné dans la Déclaration du Millénaire) et qui n'ont pas d'accès aux systèmes sanitaires de base. Les délégués acceptèrent de "se mettre d'accord" et les paragraphes furent adoptés. Le Paragraphe 24 lance un programme d'actions visant à concrétiser cet objectif.

LA BIODIVERSITE: Le 31 août, après de longues concertations, un ministre présenta de nouveaux textes pour les paragraphes 42 et 42(o) consacrés au thème de la biodiversité. Le porte-parole d'un petit groupe de pays en développement indiqua qu'ils ne pouvaient accepter aucun de ces paragraphes, puis, dans l'après-midi, présenta une contre-proposition. Le groupe débattit du point de savoir si, oui ou non, les textes devaient aller au delà de ce qui avait été approuvé à la sixième Conférence des Parties de la Convention sur la Biodiversité (CdP-6 de la CDB). Deux ministres menèrent de nouvelles concertations pour la fusion des deux textes, et firent circuler, dans la soirée, un nouveau texte de compromis.

Il y avait encore des divergences sur le point de savoir si oui ou non il fallait appeler à la mise en place d'un régime international "juridiquement contraignant" pour la promotion et la sauvegarde d'un partage juste et équitable des avantages tirés de l'utilisation des ressources génétiques. Certains proposèrent "un arrangement international," notant que cette décision devait être laissée à la CdP de la CDB et qu'on se devait de laisser une chance aux Directives de Bonn concernant l'Accès et le Partage des Avantages. D'autres répondirent que des directives à caractère volontaire étaient insuffisantes et que les pays à grande diversité pouvaient avoir à restreindre l'accès aux ressources génétiques aux chercheurs, au commerce et à l'investissement privé, à moins que des règles claires ne soient établies pour le partage des avantages. Un pays industrialisé répondit qu'un instrument juridique contraignant aurait des implications à la fois sur les Accords TRIPs et sur la WIPO. A 23h30, le groupe accepta des libellés appelant à la mise en place d'un "régime international", dans le paragraphe 42(o), et à "la



concrétisation, d'ici 2010, d'une réduction significative du taux actuel des pertes enregistrées dans la diversité biologique", dans le paragraphe 42.

LES FINANCES ET LE COMMERCE: Le 31 août, au cours de la séance de l'après-midi, le modérateur du groupe de contact sur les questions des finances, du commerce et de la mondialisation présenta un rapport sur l'état d'avancement des négociations. Il identifia les questions encore en suspens comme étant celles concernant les subventions et les caractéristiques de la mondialisation, et suggéra de retenir la formulation utilisée dans la Déclaration de Doha et le Consensus de Monterrey. Le Président l'invita à poursuivre son travail de modération.

Le 1^{er} septembre, le modérateur du groupe de contact rapporta que le groupe était parvenu à un texte de consensus. Il annonça que tous les paragraphes, à l'exception de ceux concernant les Principes de Rio, ont été approuvés. Il nota que l'accord sur le paragraphe 3 du Chapitre V consacré à la promotion de la responsabilité et de l'imputabilité à travers l'élaboration et la mise en œuvre des accords intergouvernementaux, faisait référence aux accords existants et qu'il ne constituait pas un appel en faveur d'un nouveau régime international.

Les délégués eurent de longues discussions autour du chapeau du paragraphe 17, consacré à l'amélioration du soutien mutuel des politiques commerciales, environnementales et de développement. Plusieurs pays industrialisés s'opposèrent à la proposition de nuancer le chapeau en y introduisant "tout en s'assurant de la compatibilité avec l'OMC," signalant que cela impliquait l'existence d'une hiérarchie au-dessus des accords environnementaux multilatéraux et préjugait des conclusions du Round de Doha sur le Développement. De nouvelles propositions furent avancées, y compris "tout en s'assurant de la compatibilité avec les règles de l'OMC et d'autres accords internationaux," et "tout en s'efforçant d'éviter toute inconsistance avec l'OMC." Les pays en Développement et plusieurs pays industrialisés clarifièrent que la portion de phrase n'avait pas pour intention d'établir une hiérarchie.

Au cours de la séance nocturne, un groupe de pays en développement inversa sa position première et, appuyé par quelques pays industrialisés et de pays en transition économique, recommanda de supprimer la portion de phrase: "tout en s'assurant de la compatibilité avec l'OMC." Le Président nota l'existence d'un consensus écrasant, et la portion de phrase fut supprimée par acclamation. Avec cela, les libellés des Chapitres V et IX issus du groupe de contact furent approuvés.

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE: Le 31 août, le Président invita le ministre d'un pays industrialisé à essayer de réaliser le consensus autour d'une révision de texte. Au cours de la séance suivante, les ministres furent informés que les délégations intéressées étaient proches d'un accord autour d'un projet de texte révisé, comprenant le libellé discuté à la PrepCom IV auquel on a ajouté la référence ci-après concernant la ratification: "Les Etats qui ont ratifié le Traité de Kyoto encouragent fortement les Etats qui ne l'ont pas encore fait, à ratifier le Traité de Kyoto en temps opportun."

Le 1^{er} septembre, le Président annonça que les sous-paragraphes 36(a)-(e) ont été laissés de côté en attendant le parachèvement du chapeau. Après des concertations, les délégués parvinrent à un accord sur un nouveau texte. Les délégués adoptèrent les nouveaux sous-paragraphes 36(a)-(i), qui traitent des actions requises pour faire face aux changements climatiques.

LE CADRE INSTITUTIONNEL: Le groupe de contact sur les questions institutionnelles (Chapitre X du Plan de Mise en Œuvre), coprésidé par Lars-Goran Engfeldt (Suède) et Ositadinma Anaedu (Nigeria), se réunit la matinée du 31 août, sans réaliser de progrès substantiels.

Les Coprésidents présentèrent leur rapport au cadre de Johannesburg, à 19h. Faisant observer que les progrès réalisés étaient bien minces, le Président reprit brièvement le paragraphe 5 du Plan, qui fait mention de sujet des droits de l'Homme, disposition à laquelle fait également référence le paragraphe 152. Un groupe de pays en développement fit part de sa préférence pour la formule "les droits de l'Homme reconnus à l'échelle internationale," utilisée dans la Déclaration du Millénaire, avec deux délégations fortement opposées à toute qualification de la notion. Le porte-parole d'un groupe de pays en développement, appuyé par une délégation, requit la poursuite des échanges du groupe de contact.

Après la reprise du groupe de contact, à 21h30, les Coprésidents firent circuler un papier suggérant des voies de résoudre les divergences autour du texte, notamment la suppression des paragraphes redondants: 3*bis*; 122(b), (c), (e) et (f); la deuxième phrase des 138(b) et (c); les 139 et 139(a) et (b); et le 151. Une nouvelle formulation fut avancée pour le libellé controversé portant sur la question des droits de l'Homme, la dimension sociale, la bonne gouvernance, les partenariats et l'accès à l'information (5, 122(g), 123, 124, 146 et 146*bis* et 152). Au cours du débat qui suivit, le porte-parole d'un groupe de pays en développement et plusieurs autres délégations apportèrent leur appui aux suppressions proposées. Un pays fit objection au papier des Coprésidents, élaboré, selon lui, sans concertation adéquate avec les délégués. Un groupe de pays industrialisés s'opposa aux suppressions proposées et invita les délégués à poursuivre la discussion des libellés restants. D'autres délégations insistèrent sur le traitement des suppressions à opérer d'abord. Aucun accord ne put être atteint dans le groupe de contact.

Les Coprésidents présentèrent leur rapport à la réunion ministérielle peu après 12h, un Coprésident exprimant son insatisfaction quant à la position prise par le groupe de pays industrialisés, qui a empêché toute progression. Le groupe fit objection au traitement, jugé injuste, réservé à la position qui est la sienne, et remit en question la neutralité du Coprésident. Le groupe promit de réagir sur le fond ultérieurement.

Au cours de la soirée du 1^{er} septembre, les questions restées en suspens dans le Chapitre X et les libellés en rapport, furent abordées par la réunion ministérielle. Le Président Moosa émit un texte à "prendre ou à laisser". Les délégations décidèrent d'adopter la formulation de compromis, moyennant l'introduction de deux amendements. Une délégation rappela que la formule "respect de la diversité culturelle" avait été acceptée, à l'origine, dans le paragraphe 5, et elle y fut réintroduite. Dans le paragraphe 152, la formule "en tenant compte des travaux en cours autour de ce sujet" (des membres des Nations Unies et des Etats observateurs) fut abandonnée.

LES BIENS PUBLICS MONDIAUX: Les délégués acceptèrent d'examiner les questions ayant trait au thème des biens publics mondiaux, à travers la tenue d'ateliers visant à promouvoir une meilleure compréhension de ces sujets.

L'ENERGIE: Le 31 août, un groupe de pays en développement introduisit des propositions d'éléments concernant l'accès à l'énergie et la question des sources d'énergie renouvelable (8, 19(e), 19(p)*bis* et 19(s)). Les références aux objectifs en matière d'énergie renouvelable, y compris l'objectif de 15% et de 2% d'accroissement



dans les pays industrialisés, avaient été enlevées du texte d'origine. Quelques pays industrialisés apportèrent leur appui à un libellé favorable à la fixation d'objectifs en matière d'énergie renouvelable.

Après un débat sur la procédure à suivre, un pays industrialisé introduisit quelques amendements mineurs au sous-paragraphe consacré aux technologies énergétiques, ajoutant une référence à "l'énergie," aux "technologies des combustibles fossiles" et à l'action "au niveau national" dans le sous-paragraphe consacré à la question des subventions (19(p)*bis*). Le Président requit, ensuite, d'un groupe de pays en développement, l'élaboration d'une révision de texte.

Au cours de la séance nocturne, le porte-parole d'un groupe de pays industrialisés rapporta qu'ils ont fait d'importantes concessions sur la question des subventions et qu'ils concèderaient l'introduction d'un libellé appelant à des recommandations "orientées vers l'action" sur la question de l'énergie. Un groupe de pays en développement proposa de remplacer la référence à la "consommation" d'énergie par "l'approvisionnement" d'énergie, dans le sous-paragraphe 19(e), portant sur la diversification de l'approvisionnement d'énergie; et suggéra l'insertion d'une référence appelant à une suppression progressive des subventions dans le cadre de l'action devant être entreprise "au niveau national." Offrant une certaine souplesse, Ils acceptèrent une référence aux technologies d'énergie renouvelable. Plusieurs pays en développement acceptèrent l'insertion d'une référence à "des technologies énergétiques abordables, y compris celles applicables aux combustibles fossiles et aux sources renouvelables," et de technologies "plus efficaces".

Un groupe de pays industrialisé introduisit un commentaire écrit concernant le projet de texte avancé par les pays en développement, consistant en un certain nombre de paragraphes portant: sur le "lancement" d'un programme d'actions, assorti d'une aide financière et technique, pour l'amélioration de l'accès à des services d'énergie fiables et abordables (8); sur la fixation d'objectifs en matière d'énergie renouvelable (19(e)); et sur l'action de suppression des subventions accordées dans le secteur de l'énergie (19(p)*bis*). Un autre pays industrialisé rejeta cette proposition parce que l'introduction d'objectifs équivalait à l'adoption d'une approche de "taille unique pour tous".

Il n'y eut pas d'accord et le Président clôtura le débat.

LA SANTE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE: Le 31 août, un pays industrialisé, signalant que le paragraphe 47 avait été prématurément accepté à Bali, tel que noté dans le document A/CONF./CRP.1, demanda au Président de le rouvrir. Le Président rouvrit le paragraphe et le pays proposa l'adjonction d'une référence aux droits de l'Homme. Un débat à caractère procédural suivit et une heure plus tard, le Président déclara qu'étant donné qu'il ne s'agissait pas là d'un corps "officiel" de la Conférence, cette proposition devra être faite dans le forum approprié. Le ministre indiqua qu'il le fera.

DANS LES COULOIRS I

La plupart des délégués ont acclamé bruyamment l'adoption du paragraphe 17 par les ministres. Le paragraphe qui traite de la nécessité d'un soutien mutuel entre les politiques commerciales, environnementales et de développement, comprenait la formule "tout en s'assurant de la compatibilité avec l'OMC." Auparavant, les représentants des Groupes Principaux avaient protesté contre la formulation, de manière pacifique, à l'extérieur de la salle de conférence. Ils étaient ravis d'apprendre que la formule est supprimée.

DANS LES COULOIRS II

Les ministres et autres délégués ayant peiné tout le long du week-end, plusieurs observateurs ont noté qu'en dépit des divergences politiques sur les questions en suspens, l'important coup de pouce donné en fin de semaine et le passage à des négociations de niveau ministériel, sont venus donner une indication claire quant à l'engagement en faveur du processus et de ses résultats. Le déménagement du dimanche vers des quartiers de négociations plus exigus, est venu conjuguer la contrainte physique imposée au nombre de délégués pouvant y avoir accès, avec les pressions politiques accrues exercées par le Président en vue de faire aboutir le processus.

L'accès à la salle de réunion et au couloir adjacent ayant été mis sous contrôle étroit, les délégués et autres observateurs ont été poussés à leurs extrêmes limites, car pour chacun d'entre eux, quitter la "zone" pour une collation ou même pour les toilettes mettait en péril ses chances de réintégrer la salle. Des vétérans chevronnés ont appelé cela le drame typique "des coulisses", caractéristique des rencontres de négociations. D'autres ne pouvaient qu'espérer que le résultat serait à la mesure de leur abnégation.

DANS LES COULOIRS III

L'Alliance des Petits Etats Insulaires (AOSIS), considérée comme un groupe efficace dans les négociations autour des changements climatiques, a trouvé, croit-on savoir, des difficultés à faire entendre ses préoccupations, dans la complexité des positions avancées par le G-77, en particulier, concernant le Traité de Kyoto et les objectifs en matière d'énergie renouvelable. Dans ce qui est sans doute une dernière tentative de mettre en avant leurs intérêts vitaux, les chefs d'Etat de l'AOSIS ont émis un Communiqué accueillant favorablement le Chapitre VII du projet du plan de Mise en Œuvre, consacré au PEID, mais appelant à une action internationale et domestique urgente pour le traitement du problème des changements climatiques, notamment, une ratification sans délai du Traité de Kyoto et son entrée en vigueur.

A SUIVRE AUJOURD'HUI

PLENIERE: La réunion Plénière du Sommet des chefs d'Etat commencera à 9h dans la Salle Plénière, avec des allocutions d'ouverture de Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud, de Kofi Annan, Secrétaire Général de l'ONU, et de Han Seung-soo, Président de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Cela sera suivi d'un exposé présenté par "les Enfants du Monde," et de déclarations des chefs d'Etat.

TABLE RONDE: La Table Ronde I sur le thème "faire en sorte que cela se produise," se réunira à partir de 15h dans la Salle Ballroom 3.

CONCERTATIONS MINISTERIELLES: Les concertations ministérielles se réuniront à partir de 11h dans la Salle Committee Room 5, pour débattre des questions en suspens ayant trait au thème de l'énergie et de la santé en Afrique.

PROJET DE DECLARATION POLITIQUE: Des copies du projet de texte du Document Politique sont susceptibles d'être distribuées par le gouvernement sud africain.